

Date de l'arrêté : 17/10/2025	République Française Département : ARDECHE Arrondissement : Largentière MONTRÉAL - COMMUNE - 07
Objet : Fête de l'automne 2025 - occupation domaine public	

ARRÊTÉ
N° AR_037_2025

portant Fête de l'automne 2025 - occupation domaine public

Le Mairie de Montréal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi des 2 et 17 mars 1791 relative à la liberté du commerce et de l'industrie,

Vu le Code de la route ;

Considérant qu'il y a lieu d'organiser le fonctionnement de la Fête de l'automne 2025 proposée par la commune sur la Place du Plot, le stationnement et la circulation des véhicules sur la place du Plot et les trois ruelles qui mènent à cette dite place ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les animations de la fête de l'Automne 2025 débuteront à 14h00 samedi 18 octobre 2025 et se termineront au soirée après le feu d'artifice.

ARTICLE 2 : L'accueil des exposants sur le marché sera réalisé par les élus municipaux dès 13h30. Pour une installation en toute sécurité des exposants, des voitures de collections et des espaces de restauration/buvette, la commune prend la décision de la fermeture d'un espace dédié au marché : la place du Plot dès vendredi 17 octobre 2025 à 19h00 et jusqu'au samedi 18 octobre 2025 minuit.

ARTICLE 3 : Les véhicules qui stationneraient encore sur la place du Plot samedi 18 octobre matin encourent le risque d'être emmenés en fourrière.

ARTICLE 4 : Les stands des participants devront être installés ¼ d'heure avant le début du marché. Une visite des stands par le comité d'organisation peut être réalisée le jour même afin de veiller notamment à la conformité et la qualité des produits présentés.

ARTICLE 5 : Les participants et exposants s'engagent à laisser les emplacements parfaitement propres.

Fait à MONTRÉAL, le 17 octobre 2025



AR_037_2025

Date de l'arrêté : 17/10/2025	République Française Département : ARDECHE Arrondissement : Largentière MONTRÉAL - COMMUNE - 07
Objet : Licence II Club culture et Loisirs - fête de l'automne 2025	

ARRÊTÉ
N° AR_038_2025

portant Licence II Club culture et Loisirs - fête de l'automne 2025

Le maire de Montréal

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2

Vu l'article 18 de la loi de finances du 30 décembre 2000

Vu l'article L 3321-1 du code de la santé publique

Vu la demande de Mme Séverine AILLAUD, présidente du Club Culture et Loisirs, en date du 01/10/2025, pour la tenue de la buvette de la fête de l'automne organisée samedi 18 octobre 2025 sur la place publique du Plot,

ARRETONS

Article 1er : Mme Séverine AILLAUD, Présidente de l'association Culture et loisirs est autorisée à ouvrir un débit temporaire de boissons à consommer sur place de catégorie III (Boissons avec taux d'alcool inférieur ou égal à 18% : vin, bière, cidre, poiré, porto, crème de cassis, etc.) le :

Samedi 18 octobre 2025

De 14h00 à 00h00 sur la place du Plot

Article 2 : Les responsables devront se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements sur la tenue et la police des débits de boissons.

Article 3 : Les responsables engageront tous les moyens légaux à leur disposition pour qu'il ne se produise pas d'incidents.

Article 4 : Le Maire décline toute responsabilité quant à l'organisation et au déroulement de cette manifestation.

Article 5 : Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Largentière est chargé de l'application du présent arrêté.

Article 6 : La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité qui seront chargés de la sécurité de cette manifestation.

Copie de la présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.



Fait à MONTREAL, le 17 octobre 2025

AR_038_2025